



## Infos Préfecture

Lors de son allocution, Emmanuel Macron a fixé au 11 mai prochain la fin – éventuelle et partielle – du « confinement strict », en conséquence, **le confinement le plus strict doit encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai.**

[Arrêté préfectoral n° 26 2020 04 14 012](#) prolongeant jusqu'au 11 mai 2020 l'interdiction d'accès aux aires de jeux, chemins de promenade...

### **Les jardins potager privés ou partagés non attenants à l'habitation principale**

L'entretien de ces jardins n'est pas un motif de déplacement dérogatoire.

→ A l'exception du nourrissage ou des soins apportés aux animaux qui pourraient être présents sur ces parcelles.

## Infos SYTRAD

**Information sur les déchets liés au COVID\_19**

# Gestion des déchets



## Déchets ordinaires

Tri normal } non-recyclables  
recyclables  
biodéchets



Déchets autres  
encombrants - électroménager  
gravats - déchets verts - etc.

Déchetteries fermées } Conservation à domicile

ne pas utiliser  
les bacs  
d'ordures  
pour ces  
déchets

dépôts  
sauvages  
interdits  
=  
amende 1500€

brûlage des  
déchets verts  
interdit  
=  
amende 450€



## Déchets liés au Covid-19

masques - gants - mouchoirs  
lingettes désinfectantes - etc.

Procédure  
spéciale

- 1 Jeter dans un sac dédié résistant et refermable
- 2 Fermer le sac et le conserver 24h
- 3 Le placer dans un sac poubelle puis dans le bac d'ordures ménagères



## Infos commune

En cette période de confinement, des actes d'incivilité ont été constatés au point du tri sélectif du village (**déchets de travaux de maçonnerie dans le bac des corps creux..**)

Rappel des règles de tri :



Inscription école rentrée 2020-2021

Informations concernant **les inscriptions scolaires 2020-2021** pour les enfants rentrant en Petite Section Maternelle ou les nouveaux enfants scolarisés à Châteaudouble à la rentrée 2020-2021.

Au vu du contexte actuel et afin de faciliter les démarches dans le but de préparer les effectifs scolaires, nous vous remercions de remplir votre dossier d'INSCRIPTION en le faisant parvenir à l'adresse suivante : **mairie.chateaudouble@wanadoo.fr**

Les documents à envoyer sous forme pdf :

- 1-Votre formulaire d'inscription daté et signé, téléchargeable [ici](#).
- 2-La photocopie du livret de famille (pages parents et enfants) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (copie de moins de 3 mois)
- 3- Un justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes :  
Facture de moins de 3 mois : gaz, électricité, eau, charges, téléphone fixe
- 4 - Parents hébergés chez une tierce personne - Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (R/V) - Un justificatif de domicile de l'hébergeant (voir point 3)

Un accusé de réception vous sera envoyé pour vous confirmer la prise en compte de votre dossier d'inscription.

L'information sera transmise à l'école qui pourra éventuellement vous contacter pour les démarches d'admission.

Les inscriptions, pour les enfants déjà scolarisés, s'effectuent de manière automatique. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

## Vacances confinées : une offre d'activités pédagogiques pour les familles



Pour accompagner les familles, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale édite un guide de ressources pédagogiques et de loisirs qui constitue une fenêtre ouverte sur le monde en ces temps de confinement

DRDJSCS Grand Est

Chaque habitant de notre village peut être attentif aux autres et nous indiquer, le cas échéant, les personnes ayant besoin d'aide et qui hésitent à la demander.

**"Soyons solidaires, prenons soin les uns des autres et nous sortons tous ensemble de cette crise sanitaire encore plus forts."**

Mairie de Châteaudouble  
1 Place de la fontaine  
26120 Châteaudouble  
Tél : 04 75 59 81 09  
[mairie.chateaudouble@wanadoo.fr](mailto:mairie.chateaudouble@wanadoo.fr)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur commune de Châteaudouble.

[Se désinscrire](#)

